

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: INSECT ECRAN FAMILLE

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2014-0183

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0008939-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

INSECT ECRAN FAMILLE

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	COOPERATION PHARMACEUTIQUE FRANCAISE
	Adresse	Place Lucien auvert 77020 MELUN CEDEX France
Numéro de l'autorisation	FR-2014-0183	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0008939-0000	
Date de l'autorisation	29/01/2015	
Date d'expiration de l'autorisation	21/11/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	COOPERATION PHARMACEUTIQUE FRANCAISE
Adresse du fabricant	Place Lucien Auvert 77020 Melun cedex France
Emplacement des sites de fabrication	Place Lucien Auvert 77020 Melun cedex France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	23 - N,N-diéthyl-méta-toluamide
Nom du fabricant	Vertellus Performance Materials
Adresse du fabricant	2110 High Point Road NC 27403 Greensboro États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	2110 High Point Road NC 27403 Greensboro États-Unis
Substance active	23 - N,N-diéthyl-méta-toluamide
Nom du fabricant	CLARIANT US
Adresse du fabricant	625 Catawba Avenue NC 28120 Mount Holly États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	625 Catawba Avenue NC 28120 Mount Holly États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
N,N-diéthyl-méta-toluamide	N,N-diethyl-m-toluamide	Substance active	134-62-3	205-149-7	25

2.2. Type de formulation

Liquide, prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
--------------------------	---

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Se laver ... soigneusement après manipulation.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Éviter le rejet dans l'environnement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Répulsif corporel

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Répulsif corporel

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Aedes aegypti*
Nom commun: Moustiques
Stade de développement: Adultes | insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Nom scientifique: *Anopheles gambiae*
Nom commun: Moustiques
Stade de développement: Adultes | insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Nom scientifique: *Aedes albopictus*
Nom commun: Moustiques
Stade de développement: Adultes | insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Nom scientifique: *Culex pipiens*
Nom commun: Moustiques
Stade de développement: Adultes | insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Nom scientifique: Phlebotomus duboscqi
Nom commun: Sand flies (phélotomes)
Stade de développement: Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Nom scientifique: Ixones ricinus
Nom commun: Tiques
Stade de développement: Nymphes|Insectes

Nom scientifique: Ixones ricinus
Nom commun: Tiques
Stade de développement: Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Domaine d'utilisation

Intérieur
Extérieur
Intérieur et extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Pulvérisation
Description détaillée:
Le produit est pulvérisé sur la paume des mains puis étalé sur les surfaces de peaux exposées (le visage, le cou, les ¾ des bras, les mains et les ½ jambes).

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 0,6 mg/cm²
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Appliquer sur la peau.

Dose d'application : 0,6 mg/cm²

1 application maximum par jour

Durée de protection :

Moustiques, sand flies (phlébotomes) : jusqu'à 5 heures

Tiques : jusqu'à 4 heures

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Le produit INSECT ECRAN FAMILLE est conditionné dans des bouteilles en polypropylène de 125 mL à 250 mL, contenant respectivement 100 mL ou 200mL de produit, avec une pompe polypropylène/polyéthylène/polyoxyméthylène

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Appliquer sur les différentes parties du corps le nombre de pulvérisations suivant :

- Enfant de 2 à 6 ans : 4 pour la tête et le cou, 1 par main, 1 par pied. Ne pas appliquer plus de 1 fois par jour.

- Enfant de 6 à 12 ans : 4 pour la tête et le cou, 1 par main, 2 par pied. Ne pas appliquer plus de 1 fois par jour.

- Adulte et enfant à partir de 12 ans : 7 pour la tête et le cou, 5 par bras, 2 par main, 12 par jambe, 3 par pied. Ne pas appliquer plus de 1 fois par jour.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Agiter avant emploi.
- En cas d'application d'une protection solaire, attendre au moins 20 min après l'application de la protection solaire pour appliquer le produit.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- La durée de protection peut être affectées négativement par la transpiration, l'humidité, les frottements, les fortes températures, la vitesse du vent, etc.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Envisager l'utilisation de protection personnelle anti-vectorielle en combinaison avec un produit répulsif biocide.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Ne pas utiliser chez l'enfant de moins de 2 ans.
- Ne pas utiliser chez l'enfant entre 2 et 12 ans et chez la femme enceinte, excepté lorsque le risque pour la santé humaine que comporte, par exemple, l'apparition d'une maladie transmise par les insectes l'exige.
- Pour les enfants entre 2 et 12 ans, le produit doit être appliqué par un adulte
- Attention : pour les enfants entre 2 et 12 ans, porter des maillots à manches longues et des pantalons.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par jour.
- Respecter les doses d'application du produit.
- Appliquer uniquement sur les zones corporelles non couvertes (visage, cou, $\frac{3}{4}$ bras, mains, $\frac{1}{2}$ jambes)
- Ne pas pulvériser directement sur le visage mais pulvériser sur les mains et appliquer ensuite sur le visage.
- Ne pas appliquer sur une peau lésée (blessure, coup de soleil, maladie de peau...)
- Ne pas porter les mains à la bouche après utilisation.
- Eviter le contact de la peau traitée avec les aliments.
- Ne pas utiliser le spray à proximité de denrées alimentaires ou de surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine.
- Garder à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux.
- Ne pas utiliser le produit avant de se baigner ou de prendre une douche.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas d'ingestion :

Risque d'étourdissements et de perte de conscience. L'ingestion peut conduire à une intoxication aiguë. Contacter immédiatement le 15 (ou le 112) ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas de contact avec les yeux :

Si nécessaire, retirer les lentilles de contact. Laver les yeux sous un filet d'eau tiède pendant environ 10 min, yeux ouverts, en n'oubliant pas de laver sous les paupières. Si les yeux restent rouges deux heures après leur lavage, consulter un médecin.

En cas d'apparition de lésions cutanées, de rougeurs ou de douleurs persistantes après l'application du produit, consulter un médecin.

La substance active contenue dans le produit (DEET) est susceptible d'induire une hyperexcitabilité nerveuse notamment chez les personnes sensibles (épileptiques) ou en cas de co-exposition avec un produit convulsivant.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu / le récipient dans un point de collecte approprié.

Ne pas transvaser le produit. Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les récipients contenant des résidus du produit doivent être traités conformément aux réglementations nationales.

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations.

En cas de versement accidentel du produit, recueillir le produit à l'aide d'un matériau absorbant les liquides (par exemple du sable, de la terre à diatomées) et éliminer comme un déchet dangereux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

6. Autres informations

-

